



ALLEMAGNE

Numéros utiles

Numéros utiles

Police secours

- ▶ (urgences médicales) : 112.
- ▶ (accidents de la circulation) : 110.

Section consulaire de l'Ambassade à Berlin (Berlin, Brandebourg, Saxe, Saxe-Anhalt, Thuringe, Mecklembourg, Poméranie antérieure, Basse-Saxe, Brême, Schleswig-Holstein) :

Pariserplatz 5

10117 Berlin

entrée du public : Wilhelmstrasse 69

Tél. : 00.49.30.590.03.90.00

www.ambafrance-de.org

Portable de permanence (pour les cas d'urgence): 00.49.160.880.63.13

Consulat général Düsseldorf (Rhénanie du Nord - Westphalie) : 00.49.211.49.77.30. et à compter du 18 juillet 2005 : Tél. : 0049-211-82.85.460 - Fax : 0049-211-82.85.4616

- ▶ Portable de permanence 0049-172-261.04.34
- ▶ Adresse : Postrasse 24, 40213 Düsseldorf, Allemagne

Consulat général Francfort : 00.49.69.79.50.960. (Rhénanie, Palatinat, Hesse) Fax: 00.49.69.79.50.96.46 Portable de permanence(pour les cas d'urgence): 00.49.171.52.29.895 Adresse: Zeppelinallee 35 - 60325 Francfort sur le Main

Consulat général Hambourg : 00.49.40.41.33.25.0, Ville de Hambourg Fax: 00.49.40.41.33.25.71 Portable de permanence (pour les cas d'urgence): 00.49.170.31.49.827 Adresse: Heimhuderstrasse 55 - 20148 Hambourg

Consulat général à Munich: 00.49.89.419.41.10. (Bavière) Fax: 00.49.89.41.94.11.23 Portable de permanence (pour les cas d'urgence): 00.49.177.734.19.01 Adresse: Heimeranstrasse 31 - 80339 Munich

Consulat général Sarrebruck : 00.49.681.94.74.495 et 581(Sarre) Fax: 00.49.681.94.74.696 portable de permanence (pour les cas d'urgence): 00.49.171.57.50.262 Adresse: Ludwigsplatz 10 - 66117 Sarrebruck

Consulat général Stuttgart : 00.49.711.239.25.50 (Bade-Wurtemberg) Fax: 00.49.711.239.25.54 Portable de permanence (pour les cas d'urgence): 00.49.171.701.31.55 Adresse: Diemershaldenstrasse 11 - 70184 Stuttgart

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le

site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

On constate un développement de la petite délinquance (vols à la tire) dans les zones touristiques et dans les grandes villes.

Des agressions racistes sont régulièrement signalées, plus particulièrement dans les nouveaux Bundesländer (ex-RDA).

Transports

► Infrastructure routière

Le permis de conduire français est accepté.

L'état fréquemment défectueux de la chaussée est à l'origine de nombreux chantiers sur les axes principaux. Des informations très utiles en temps réel sur l'état du réseau autoroutier (ralentissements, accidents, travaux, itinéraires de déstagement) sont données régulièrement sur les radios locales et sur le site du ministère allemand des transports (www.bmwbw.de).

En théorie, et sauf indication contraire, la vitesse n'est pas limitée sur les autoroutes allemandes. Toutefois, de plus en plus de portions limitées à 80 ou à 100 km/h succèdent **soudainement** à des portions non limitées, entraînant souvent des carambolages à la suite de freinages brutaux des conducteurs allemands soucieux d'un strict respect de la réglementation. Cette conduite "en accordéon" peut surprendre un conducteur français habitué à une vitesse plus régulée. Il est donc recommandé en règle générale de ne pas dépasser 130 km/h sur les portions non limitées.

Hors autoroute, les vitesses maximales autorisées sont les suivantes:

- en agglomération: 30 à 50 km/h
- hors agglomération: 70 à 100 km/h

L'assurance des véhicules est obligatoire. En cas d'accident, prévenir la police, quels que soient les dommages, afin qu'un constat soit établi. Il est recommandé de se munir de la carte verte justificative.

Depuis le 1er février 2001 l'usage d'un téléphone mobile par le conducteur d'une automobile est interdit, sauf si le véhicule est à l'arrêt, moteur éteint, ou si le véhicule est équipé d'un dispositif "main libre".

En cas d'accident entre deux véhicules sur la voie publique, il est fortement recommandé aux conducteurs, après avoir signalé l'accident par la pose du triangle réglementaire, de rester sur les lieux de l'accident et de ne pas déplacer les véhicules. En effet, pour limiter les conflits éventuels entre les parties concernées ou leurs assureurs respectifs, la police allemande a coutume de se déplacer sur les lieux d'un accident: les parties concernées et les témoins éventuels sont interrogés sur place, les circonstances exactes de l'accident sont dûment consignées par cette autorité qui est compétente pour déterminer les responsabilités de chaque conducteur.

Etablir un constat à l'amiable, peut être interprété dans ce pays comme un délit de fuite passible d'une amende pouvant atteindre plus de 1000 Euros, assortie du retrait immédiat du permis de conduire.

► Réseau ferroviaire

Très bon. Les liaisons sont fréquentes entre les principales villes d'Allemagne et les grandes

villes des régions frontalières (Alsace, Lorraine, Luxembourg).

Un train-tram relie Sarrebruck à Sarreguemines. L'achat du titre de réduction "Bahn-card" peut être très avantageux dès le premier voyage (il peut être obtenu aux guichets de la SNCF).

Entrée / Séjour

Les touristes français ne sont pas soumis au visa pour un séjour inférieur à trois mois. Une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité suffisent.

Pour un séjour supérieur à trois mois, l'Office des Etrangers (Ausländeramt) délivre une carte de séjour (Aufenthaltserlaubnis) sur présentation de justificatifs de ressources, d'une attestation de domicile (Wohnungsbescheinigung) et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les voyageurs empruntant les aéroports allemands, notamment Francfort, doivent être en possession de documents de voyage en cours de validité et autorisant l'entrée dans les pays de destination : carte nationale d'identité ou passeport, voire visa selon le cas. A défaut, les autorités de police n'autorisent pas les voyageurs à embarquer, aucune exception n'est tolérée pour quelque motif que ce soit. **Se renseigner auprès de la représentation diplomatique ou consulaire du pays de destination.**

Les contrôles aux aéroports des voyageurs en provenance de pays situés hors de l'union européenne (sauf Royaume-Uni et Irlande) étant très stricts, notamment en ce qui concerne les débiteurs du trésor allemand, il est vivement conseillé de ne pas négliger de payer ses dettes contractées lors d'un précédent séjour en Allemagne (contraventions, etc...), sous peine de se voir contraint de s'acquitter de celles-ci sur le champ, en liquide.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la section consulaire de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, [adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Santé

► Grippe aviaire :

Dans les zones humides, lieu de rassemblement des oiseaux migrateurs, éviter tout contact avec les cadavres d'oiseaux.

Il est également recommandé de consulter l'encart "Grippe aviaire" figurant en page d'accueil de ce site.

► **Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ.** Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

Avant d'aller voir un médecin, il est nécessaire d'obtenir un "Krankenschein" auprès de n'importe quelle Gesetzliche Krankenkasse.

► Avec l'arrivée du printemps débute chaque année l'activité des tiques. Extrêmement répandus en Bavière, ces petits acariens, localisés sur la végétation basse (sous-bois, fourrés, hautes herbes...) peuvent être porteurs d'agents pathogènes (borrelia, virus) et transmettre, en cas de morsure sur l'homme, la maladie de Lyme (borreliose) ou la méningo-encéphalite de printemps.

S'il n'existe à l'heure actuelle aucun vaccin contre la maladie de Lyme, présente partout en Bavière, les signes dermatologiques à court terme (érythème d'abord localisé autour de la morsure, puis migrant) et les complications nerveuses (névrites), articulaires (arthrites) et cardiaques à long terme disparaissent généralement sans séquelles sous antibiothérapie.

Il n'en est pas de même pour la méningo-encéphalite de printemps. Beaucoup plus rare, et

relativement localisée (région du Bayerischer Wald près de la frontière tchèque, plaine danubienne, vallées de l'Isar, de la Salzach, de la Vils et de l'Inn; à Munich même le risque est statistiquement quasi nul), cette pathologie peut cependant exposer les moins de 15 ans et les plus de 60 ans (système immunitaire plus faible) à un pronostic grave. La "Société bavaroise pour la médecine tropicale et immunitaire" recommande la vaccination. Un vaccin efficace (mais uniquement contre le risque de méningite) est disponible en RFA, en Autriche et en France (centres anti-amariles). Il est bien toléré par la majorité des cas, mais présente néanmoins des effets secondaires chez les personnes sensibles. La vaccination, qui doit donc se faire au cas par cas, s'adresse principalement aux gens vivant en permanence à la campagne ou pour ceux qui y séjournent pour une longue durée (campeurs, randonneurs, pêcheurs, etc...).

Il faut savoir que toute tique n'est pas porteuse de germes, que toute morsure n'est pas contaminatrice et que toute contamination n'implique pas un pronostic grave. Des paramètres comme la température, le degré d'humidité, l'habitat de ces insectes, l'état immunitaire du "mordu" jouent un rôle pour le pronostic.

► **Contracter une assurance rapatriement sanitaire et consulter son médecin avant le départ.**

Compléments

L'usage de la carte de crédit se développe de plus en plus sans être aussi fréquent qu'en France. Le paiement en liquide reste très répandu.

Législation locale

Le taux d'alcoolémie maximal autorisé est de 0,5g. Un taux compris entre 0,5g et 0,8g entraîne une contravention. Un taux supérieur entraîne des poursuites pénales.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.